



Vente d'un terrain

Par Natrom

Bonjour, je vends un terrain agricole, les voisins et le maire menasse de tout faire pour empêcher la vente, coup de téléphone, ils contact mon notaire, demande a l'agriculteur voisin de l'acheter.

une pression incroyable.

Mon terrain fait 5000m2 il y a des habitations sur de côtés, il y a sur le terrain un compteur d'eau et d'électricité fixe donc viabilisé, Il possède même un numéro.

Il avait une partie constructible, que le maire a fait enlever durant le PLU et ne m'en a pas informé.

On t'ils le droit de s'interposer a ma vente ?

Est ce que les voisins sont prioritaires ?

Est ce que mon locataire du terrain est prioritaire a l'achat ?

Ce terrain est convoité par une des voisine pour mettre ces chevaux et une autre voisine ne veut personne a côté, alors qu'il n'on a penne Vu sur le terrain.

Le terrain se situe dans un lieu dit en Charente Maritime.

Merci de me renseigner car je suis vraiment perdu dans tous cela et me sens harceler par tout le monde et une impression que je ne peux faire ce que je veux de mon bien.

Merci beaucoup.

Bien cordialement.

nathalie Rech

Mail: nathalierrech@gmail.com

Par yapasdequoi

Bonjour,

Je ne vois pas ce qui vous empêche de vendre le terrain.

Au contraire, c'est pour vous l'occasion de faire monter les enchères puisqu'il y a plusieurs candidats ...

Par Nihilscio

Bonjour,

Le fait que le terrain soit convoité vous permet de faire monter les enchères. C'est le point positif.

Il peut y avoir des droits de préemption :

- le droit de préemption urbain de la commune s'il a été instauré et que votre terrain se situe dans son périmètre,
- le droit de préemption de l'agriculteur locataire s'il s'agit d'un bail rural, ce qui n'est pas sûr pour un terrain de 5 000 m²,
- le droit de préemption de la SAFER si votre terrain est à destination agricole.

Votre notaire devrait pouvoir vous dire ce qu'il en est.

Les propriétaires voisins n'ont aucun droit de préemption.